

SARL
Les Carrières de
Pompignan

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT



Juillet 2018 modifié
en Juillet 2017 et
Décembre 2017

Carrière de « LASCANS », Pompignan
(Gard)

Ce dossier s'adresse au public voulant prendre connaissance, dans leur ensemble, des informations contenues dans l'étude d'impact. Il répond aux prescriptions réglementaires en vigueur. Le lecteur souhaitant avoir une information plus complète sur ce dossier pourra se reporter à l'étude d'impact (Pièce 3) où sont traités avec plus de détails les différents points évoqués ci-après.

Résumé non technique de l'étude d'impact

CARRIERE DE « LASCANS », POMPIGNAN (GARD)

COMMUNES CONCERNEES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE

En vertu des textes réglementaires applicables aux installations classées, cette demande d'autorisation sera soumise à une enquête publique intégrée à la procédure administrative. Cette enquête publique intéressera les communes dont une partie du territoire est situé à une distance inférieure à 3 km du périmètre du projet (conformément au rayon d'affichage figurant à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement : nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

Dans le cas du présent projet, il s'agira des communes suivantes :

POMPIGNAN – CONQUEYRAC – SAINT HIPPOLYTE DU FORT dans le département du Gard et de MONTOLIEU dans le département de l'Hérault.

PRESENTATION DU PROJET

Le projet présenté par la SARL Les Carrières de Pompignan porte sur le renouvellement, l'extension et l'approfondissement d'une carrière de pierre de taille existante sur la commune de Pompignan, lieu-dit Lascans Nord pour une durée de 30 ans.

La **SARL Les Carrières de Pompignan** est une entreprise familiale, M. Sébastien Crès ayant succédé à son père ; elle exploite la pierre de Pompignan depuis le début des années 1970, et plus spécifiquement le site de Lascans depuis 2001 (date à laquelle elle a repris l'activité du site, jusqu'alors exploité par une autre société).

Aujourd'hui, la carrière autorisée (arrêté préfectoral du 27 juin 1990) est presque totalement exploitée ; le gisement encore disponible ne permettra bientôt plus de donner suite aux besoins de la clientèle ou de répondre à de nouveaux marchés. Forte de son expérience, la SARL Les Carrières de Pompignan a su développer une clientèle diversifiée, recherchant tant les qualités techniques de la pierre de Pompignan que l'aspect esthétique qu'elle peut revêtir. Outre les particuliers, artisans et grossistes habituels du Gard et de l'Hérault, elle exporte sa production.

Pour la SARL Les Carrières de Pompignan comme pour sa clientèle, la poursuite de l'exploitation du site de Lascans est donc indispensable.

Par ailleurs, du point de vue réglementaire, il n'existe pas de servitude ou de contrainte qui puisse remettre en cause la poursuite de l'exploitation ; notamment, le projet est conforme avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pompignan.

Enfin la SARL Les Carrières de Pompignan prépare son dossier depuis plusieurs années en engageant des investigations préalables par des bureaux d'études spécialisés (Cabinet Barbanson Environnement – CBE- pour l'écologie, Berga-Sud pour l'hydrogéologie et ENCEM pour l'acoustique, le paysage et l'ensemble de l'environnement humain). Ces investigations ont eu pour but de fournir des connaissances suffisantes sur le site et ses alentours de manière à évaluer au mieux les impacts prévisibles du projet et à mettre en œuvre les solutions adaptées à leur réduction. **Toutes les expertises menées ont montré qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le développement de l'exploitation et son intégration dans l'environnement, tant naturel qu'humain. Des dispositions spécifiques sont proposées pour assurer la préservation écologique du site.**

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Localisation

La carrière est située sur la commune de Pompignan dans le Gard, au lieu-dit « Lascans » ; elle est implantée à l'est du pied du Massif du bois de Monnier, sur une partie de la parcelle 55 section AB, dont la SARL Les Carrières de Pompignan est propriétaire.

☞ « Carte de localisation ».

Gisement

Le gisement disponible sur le site est constitué d'une pierre calcaire dure, grise ou légèrement bayadère, dite « pierre de Pompignan ».

Le gisement de la carrière de Lascans a la particularité d'être fortement hétérogène en gamme de couleurs suivant les bancs exploités.

Cette spécificité permet à la société de développer différentes gammes de blocs ornementaux.

Cependant, cette variabilité génère aussi une incertitude sur la qualité du gisement selon les secteurs, ce qui oblige à disposer d'une superficie exploitable et d'une capacité de production suffisante.

En effet, seuls 30% du gisement extrait sont directement exploitables en blocs ornementaux (ce sont ces 30% qui correspondent à la production marchande annuelle) ; les 70% restants représentent des stériles d'exploitation, dont nous verrons plus loin qu'ils peuvent être recyclés pour donner lieu à d'autres formes de production, ou être réutilisés pour la remise en état de la carrière.

Terrains objets de la demande

Les terrains objets de la demande sont occupés par la carrière, aujourd'hui en fin d'exploitation, par des zones de stockage et une aire technique ; les terrains à l'état naturel sont boisés.

Les zones de stockage de produits marchands sont localisées à proximité de l'extraction ou du banc de coupe ; des stocks de stériles se trouvent plus spécifiquement au nord du site.

Le banc de coupe se situe à l'est du site, à proximité du chemin d'accès raccordé à la route départementale RD25.

Les terrains destinés à être exploités dans les années à venir sont couverts de boisements de chênes verts entrecoupés de pelouses rocailleuses et de lapiés (formations karstiques de surface, formées par la dissolution du calcaire par l'eau).

☞ Planche « Le projet ».

loc carrière

le projet

Périmètre et volume de production sollicités

Compte tenu de l'organisation actuelle du site et dans un objectif de valorisation optimale du gisement, la SARL Les Carrières de Pompignan sollicite des modifications relatives au périmètre du site et aux volumes à exploiter.

- ☉ La planche « Le projet » permet de visualiser les modifications prévues par rapport à ce qui est actuellement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juin 1990.

Ainsi :

- **L'emprise totale de l'exploitation sera étendue** de façon à inclure la totalité des zones de stockage des matériaux, l'aire de transformation des matériaux (comprenant les équipements de sciage et de coupe des blocs, ainsi qu'un pont roulant permettant de transporter les blocs vers ces machines) et la zone d'extraction.

Elle permettra de réaliser une remise en état globale et homogène de l'ensemble du site.

Les terrains concernés par la demande sont localisés comme suit sur la commune de Pompignan dans le département du Gard.:

Lieu-dit	Parcelle	Section cadastrale	Contenance cadastrale de la parcelle	Superficie incluse dans la demande
Lascans	55 pour partie	AB	40 ha 62 a 27 ca	8 ha 61 a 90 ca

La surface du périmètre d'extraction est de 4ha 66a 56ca.

- **Le périmètre d'extraction comprendra le carreau de la carrière actuelle qui sera approfondi, ainsi que de nouveaux terrains au sud et au Nord**, contigües au carreau actuel. Il correspond à la superficie nécessaire pour atteindre les volumes souhaités et pérenniser le site sur 30 ans.
 - **cote de fond du carreau inférieur : 183 mNGF**

La poursuite de l'activité nécessitera le défrichement des terrains boisés non encore exploités.

- **Surface à défricher : 0,84 ha.**

Une demande d'autorisation de défrichement est sollicitée parallèlement à la présente demande ICPE.

- **La production extraite est réévaluée** à 15 000 m³ en moyenne par an et à 17 000 m³ au maximum par an.

En raison de la part importante de stériles contenue dans le gisement et des opérations de découpe des blocs, cette extraction permettra d'atteindre les volumes commercialisables en produits ornementaux suivants :

- Production commercialisable, en moyenne par an : 1 500 m³ marchands pour 15 000 m³ extraits
- Production commercialisable, au maximum par an : 1 700 m³ marchands pour 17 000 m³ extraits

MODALITES D'EXPLOITATION

Nous avons vu que des modifications seront apportées par rapport à l'exploitation actuelle, en terme de cote de fond, de superficie et de volumes.

Pour le reste, aucun changement concernant la méthode d'exploitation, ne sera opéré. Le site fonctionnera, comme actuellement, avec trois personnes et uniquement dans la journée, entre 7h30 et 19h00.

La poursuite de l'exploitation sera opérée selon les étapes suivantes :

1. Décapage des terres recouvrant le gisement sur 1 mètre d'épaisseur, précédé de travaux de défrichage



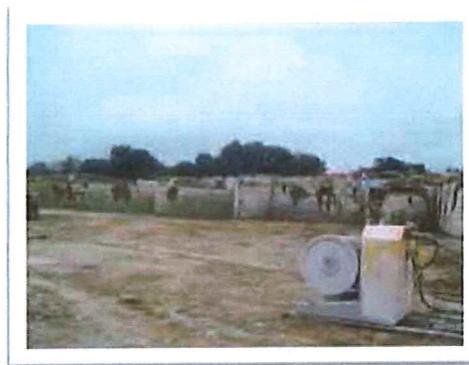
Surface défrichée et décapée, talus de terres de découverte en arrière-plan

2. Extraction du gisement

Les blocs sont extraits grâce à des outils spécifiques : une haveuse et des fils d'extraction. Ils permettent de découper le gisement de façon verticale et horizontale de façon à extraire des blocs de 5 m de haut sur 6,5 m de large. Une fois les découpes réalisées, la masse est tirée par une pelle sur chenille.



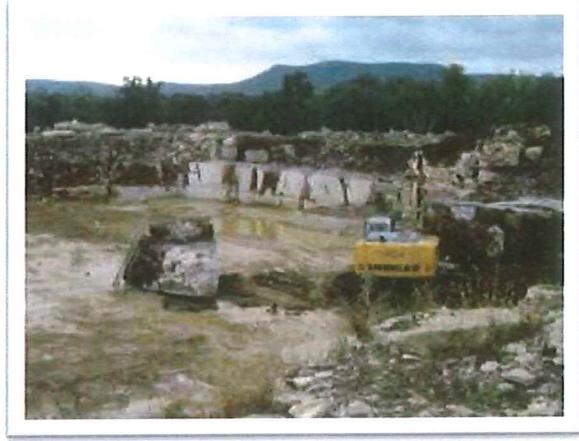
Une rouilleuse



Fils d'extraction au premier plan. L'emplacement des blocs extraits est visible sur le front de taille en arrière-plan.



Une pelle prélève des blocs



Vue sur le carreau d'extraction

3. Transformation des blocs extraits et gestion des stériles

Les blocs issus de la masse sont par la suite équarris sur place au fil diamanté pour être transformés en blocs ornementaux.

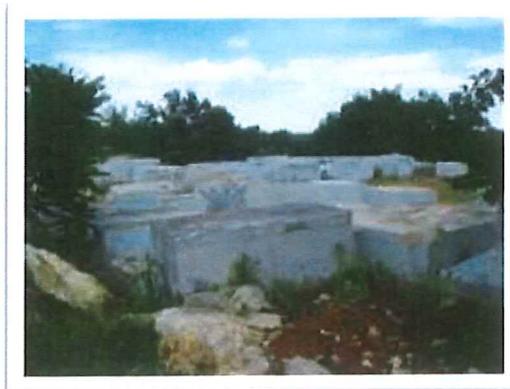
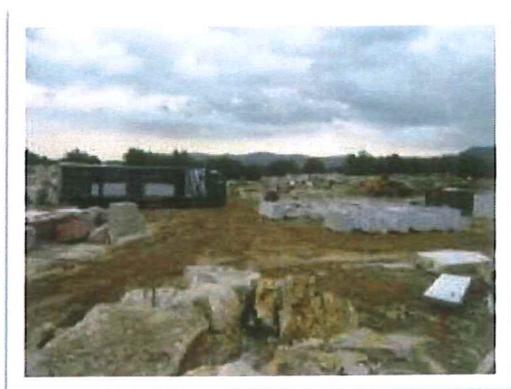


Les nouveaux blocs produits sont amenés à la zone de stockage par l'intermédiaire d'une chargeuse (photo gauche). Les chutes de blocs sont sciées à nouveau grâce à une débiteuse monofil (photo droite) et à une fraiseuse, afin d'obtenir des produits semi-finis. La débiteuse fonctionne sous aspersion d'eau pour éviter l'échauffement des lames ; l'eau utilisée est recyclée dans une petite station de traitement, ce qui permet une économie en matière d'usage de l'eau.

La SARL Les Carrières de Pompignan développe des filières de valorisation de ses stériles, c'est-à-dire de la part du gisement non exploitable en blocs ornementaux.

4. Stockage des blocs, des produits semi-finis et des stériles

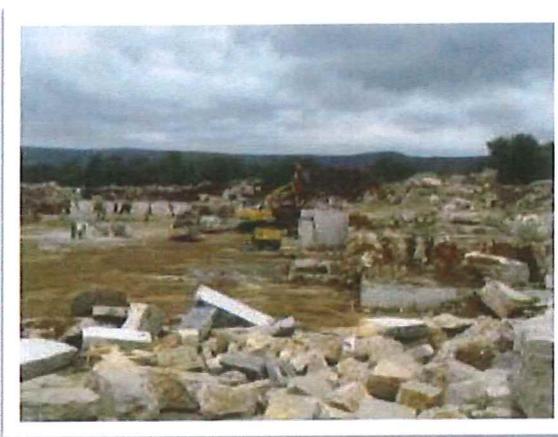
Les stocks sont de faible hauteur, répartis sur l'ensemble du site.



Blocs ornementaux à proximité du carreau ou de l'aire technique



Produits semi-finis à proximité de l'aire technique



Stériles d'exploitation ; ils sont stockés dans les secteurs nord et nord-est du site

EVOLUTION TEMPORELLE DE L'EXPLOITATION-FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la future autorisation, l'exploitation se poursuivra par tranches successives vers le sud et vers l'est, dans la continuité du carreau actuel. La progression de l'exploitation est établie en fonction du rythme de production envisagé et de la qualité du gisement. L'exploitation sera limitée en profondeur à 183 mNGF. La remise en état de la carrière sera coordonnée à l'avancée des travaux d'extraction ; ainsi, lorsqu'une zone de la carrière sera abandonnée (c'est-à-dire lorsqu'elle ne sera plus utilisée pour l'exploitation), des opérations seront mises en œuvre afin que la flore et la faune locales puissent rapidement reprendre leurs droits.

☞ *Plan de progression de la remise en état*».

Les bâtiments nécessaires pour le fonctionnement global de l'activité sont déjà en place. Le projet ne prévoit pas de construction de bâti. Lors de la remise en état, les bâtis seront démolis.

Etat actuel

progression remise en état

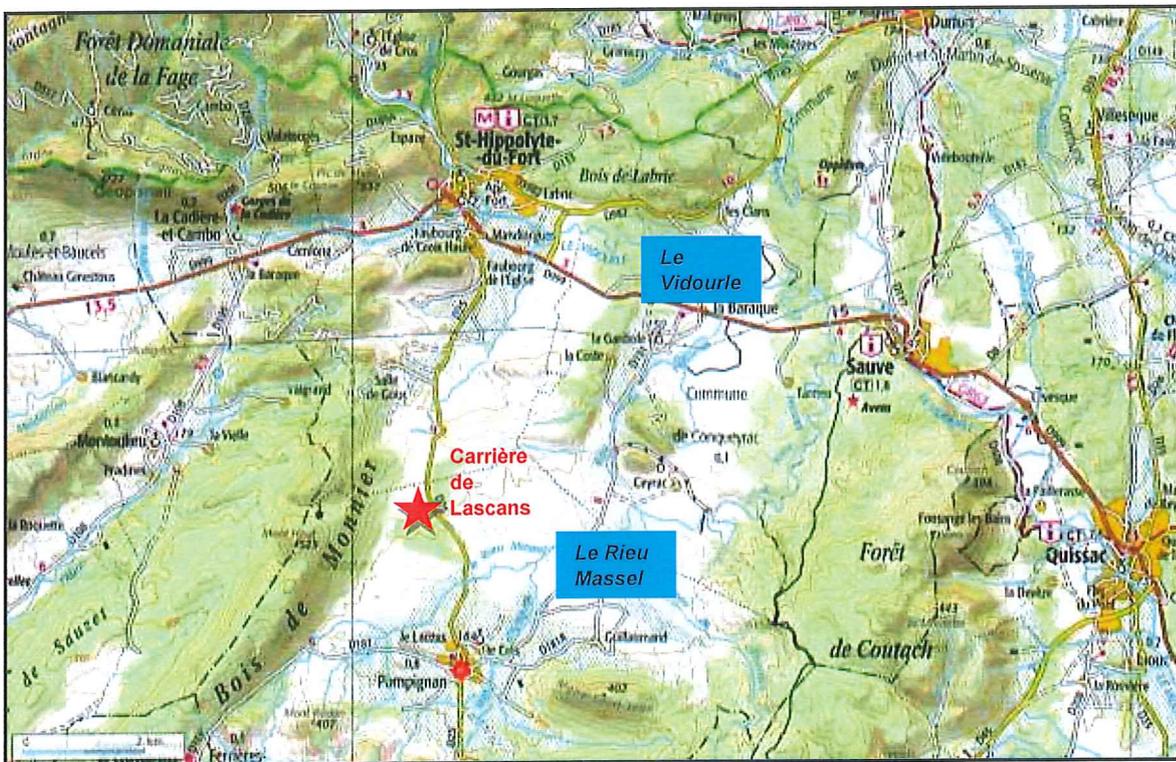
DIAGNOSTIC INITIAL : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Eaux superficielles et souterraines

Les eaux superficielles

Dans cette région, le réseau hydrographique est important. Le principal écoulement superficiel est constitué par le Vidoule qui traverse la commune Saint-Hippolyte-du-Fort à 5 km environ au nord du projet.

Le Vidoule compte de nombreux affluents plus ou moins pérennes sur l'année parmi lesquels le Rieu Massel qui traverse, d'ouest en est, la commune de Pompignan ; ce cours d'eau est distant de 1 km environ de l'emprise du projet.



Du fait de l'absence d'écoulement pérenne sur le site, la poursuite de l'exploitation ne fera pas obstacle ni ne modifiera le cheminement d'un cours d'eau.

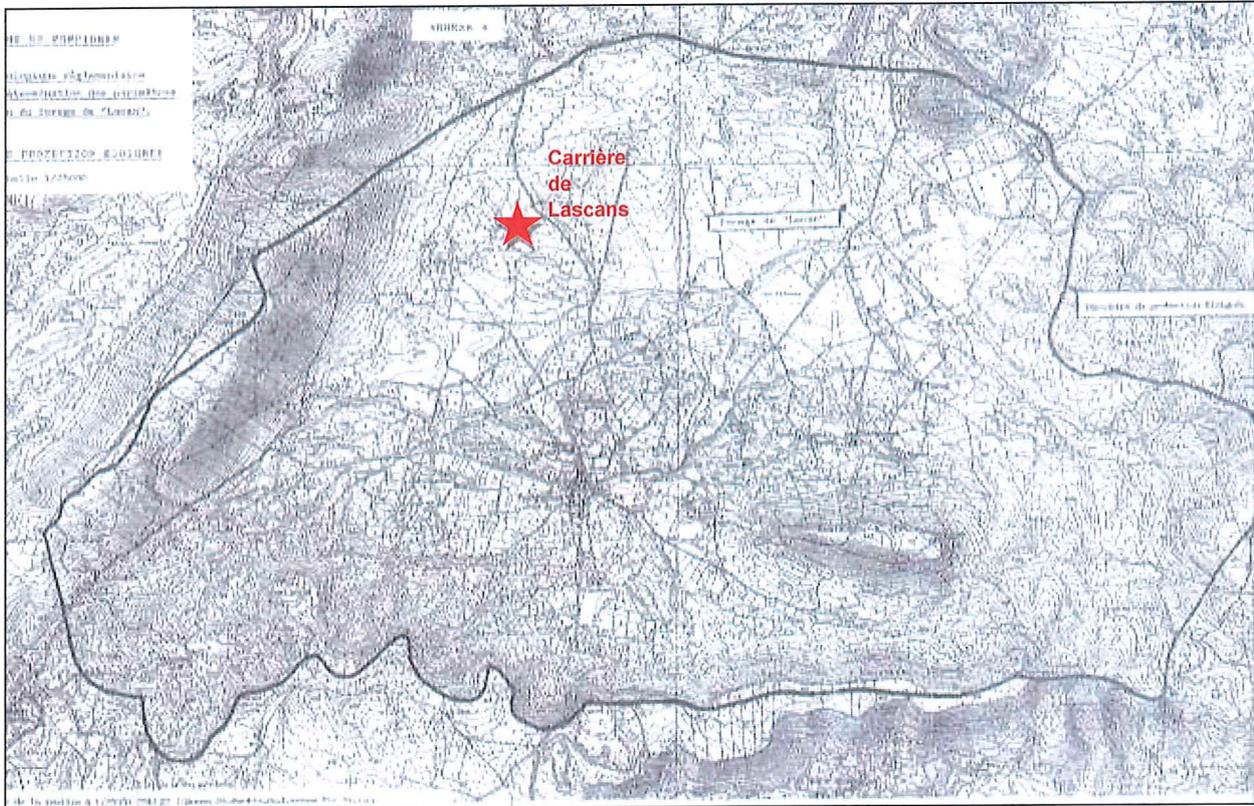
Les eaux qui ruissellent sur la carrière sont recueillies au niveau de bassins de collecte aménagés sur le carreau. Ces bassins de quelques mètres cubes permettent d'alimenter les systèmes de refroidissement des postes de sciage des blocs afin d'éviter l'échauffement des fils et des lames de coupe.

Les eaux souterraines

L'aquifère local majeur est celui des calcaires du Jurassique supérieur. Cet aquifère fait localement l'objet d'une exploitation pour l'alimentation en eau potable des villages de Pompignan et de Conqueyrac et plus régionalement par Sauve (au niveau de sa source) et par Montpellier (Source du Lez).

Le forage actuel de Lacan est situé à 3,5 km au nord-est du village. Il a permis de remplacer l'ancien captage très vulnérable et sujet à de gros problèmes de turbidité.

Le projet se trouve dans le périmètre de protection éloignée de la source du Lez et dans celui qui a été défini mais non validé dans le cadre de l'arrêté préfectoral de DUP du forage de Lacan réalisé en 1998 sur le territoire de la commune de Pompignan.



Facteurs climatiques

Le secteur est soumis aux influences climatiques du régime méditerranéen : un été chaud et sec suivi d'un automne aux pluies abondantes, devenant de plus en plus intenses lorsque l'on gagne l'intérieur des terres.

Les vents dominants sont le Mistral, soufflant selon un axe nord-sud et la Tramontane suivant un axe nord-ouest-sud-ouest. Ce sont des vents secs, pouvant durer plusieurs jours.

Le mois le plus humide est celui d'octobre (environ 40 % des précipitations annuelles), le plus sec est celui de juillet.

Les hivers sont rudes avec 50 jours par an accusant des températures négatives, dont 8 jours où l'on enregistre des températures inférieures à -5°C.

Les étés sont chauds avec 130 jours au-dessus de 25°C dont 70 jours au-delà des 30°C.

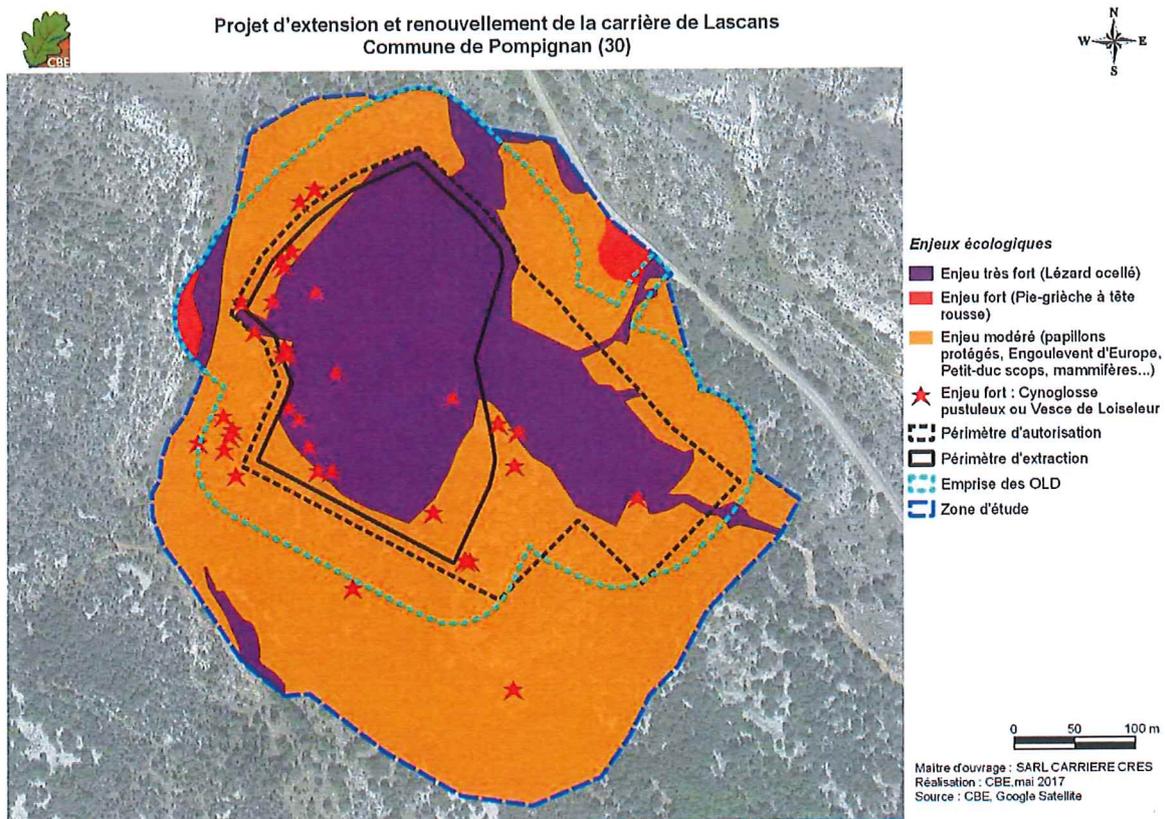
Qualité de l'air

La carrière est située en milieu rural, dans un secteur de garrigue et de vignes, à proximité de quelques habitations, sans sources de pollution particulière. Sur le site AIR Languedoc-Roussillon aucune zone de pollution de l'air n'est communiquée sur la commune de Pompignan.

DIAGNOSTIC INITIAL : MILIEU NATUREL

- ① Le diagnostic du milieu naturel a été établi par un bureau d'étude spécialisé en écologie, le Cabinet Barbanson Environnement (CBE). Les informations données ici en sont issues.

La zone prospectée est plus vaste que la stricte emprise du projet : elle recouvre un ensemble d'unités fonctionnelles utilisées par les espèces concernées, ceci afin d'évaluer l'influence potentielle du projet.



Cartographie de synthèse des enjeux écologiques

DIAGNOSTIC INITIAL : PAYSAGE ET PERCEPTIONS VISUELLES

Deux planches sont présentées ci-après, la première précise l'ambiance paysagère ; la seconde met en évidence le peu d'impact visuel de la carrière.

- 👁 « ambiance paysagère »
- 👁 « Perceptions visuelles »

DIAGNOSTIC INITIAL : ENVIRONNEMENT HUMAIN

Population et habitat

Commune de 819 habitants (recensement de 2009), Pompignan affiche les caractéristiques d'un territoire rural et agricole avec ses 19,8 habitants au km². Quelques Mas agricoles et un petit nombre de hameaux se dispersent dans la plaine tandis qu'un habitat plus dense s'est développé autour du centre du village. En raison du nombre de locations, la population peut atteindre le millier de personnes en été. Seulement 0,6 % du territoire est artificialisé.

Localisation des habitations et bâtiments les plus proches

Commune	Direction / Nom – lieu-dit	Distance
Pompignan	Sud-sud-est / habitation en bordure de la RD 25	570 m
	Est-sud-est / Sadoulet	1 290 m
	Sud / bourg de Pompignan	1 350 m
	Sud-sud-ouest	1 460 m
	Ouest/l'Ermitage Chapelle	1 700 m
Saint-Hippolyte du Fort	Nord / la Masselle	1 900 m
	Nord-nord-est / Bergerie	1 860 m

Les habitations sont isolées de la carrière du fait de la distance, du relief et du couvert végétal.

☞ *Planche « Environnement humain »*

planche environnement humain

Principales filières économiques locales

L'économie locale est traditionnelle. Elle est faite de commerces de proximité, d'agriculture, d'artisanat, de petites entreprises.

Sur Pompignan, la viticulture constitue la principale activité agricole. La commune fait partie de l'aire d'Indication Géographique Protégée (IGP) Volailles du Languedoc et Poulet ou Chapon des Cevennes et de l'aire de production du fromage pélardon AOC.

D'anciennes parcelles cultivées présentent désormais des stades végétatifs pré-forestiers. Le pastoralisme est en déclin ; cependant, quelques éleveurs (caprins, ovins, équins et aviculture) permettent de maintenir encore cette activité sur la commune.

La chasse est pratiquée sur l'ensemble de la plaine de Pompignan.

Trois carrières de pierre calcaire pour la construction sont en activité sur la commune.

Patrimoine

L'exploitation de la pierre de Pompignan s'inscrit à part entière dans les activités traditionnelles locales, et la carrière de Lascans participe donc entièrement à ce patrimoine, fait de pierre et de vigne.

Concernant le patrimoine archéologique, des vestiges pré et protohistoriques notamment, ont été découverts dans la plaine de Pompignan ; ainsi, à proximité de la carrière, un habitat néolithique est signalé. La présence de tels vestiges n'est pas avérée sur les terrains envisagés pour l'extension de la carrière ; cependant, « le secteur impacté par (le) projet et à considérer comme archéologiquement sensible » (DRAC) en raison de sa topographie et des découvertes réalisées aux alentours.

Biens matériels

Le réseau routier du plateau de Pompignan est composé de deux routes départementales principales, de faible trafic, traversant le centre bourg : la D25 et la D181.

La D25 forme un axe nord (vers St-Hippolyte-du-Fort) / sud (St-Mathieu-de-Trévières et Montpellier).

Les camions livrant les matériaux issus de la carrière de Lascans empruntent l'axe nord en direction de St-Hippolyte-du-Fort.

Aucun ouvrage de distribution d'énergie ou d'eau, ou de téléphonie, n'est implanté à proximité du projet.

DIAGNOSTIC INITIAL : DOCUMENT D'URBANISME, PRINCIPAUX SCHEMAS, SERVITUDES ET CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

Urbanisme de la commune de Pompignan

Le PLU de la commune de Pompignan a été approuvé en 2013.

La carrière de Lascans se trouve en secteur N et plus spécifiquement dans un secteur réservé aux carrières.

Le renouvellement et l'extension de la carrière de Lascans sont compatibles avec les dispositions du PLU. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour préserver l'environnement physique, naturel et humain de l'exploitation ; les distances préconisées sont respectées par le projet.

Schéma de cohérence Territoriale (SCOT)

La commune de Pompignan n'est intégrée à aucun SCOT.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE du Languedoc-Roussillon a été pris en compte sur les aspects trames vertes et bleues par le Cabinet Barbanson dans le cadre de l'étude écologique.

Bois soumis à autorisation de défrichement

La poursuite de l'exploitation entraînera la suppression de boisements ; ce déboisement nécessite le dépôt d'une demande de défrichement sur 0,84 hectares.

Un dossier d'autorisation administrative de défrichement est déposé parallèlement au présent dossier.

SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

La commune de Pompignan est incluse dans le contrat de milieu du Viridoule (elle n'est concernée par aucun SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le projet doit respecter les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée en vigueur.

Schéma Départemental des Carrières du Gard (SDC 30)

Le SDC est un document qui définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe également les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites. Toutes les autorisations de carrières doivent être compatibles avec ce schéma. Le SDC du Gard a été approuvé par Arrêté préfectoral le 11 avril 2000.

Si l'on se réfère à la carte de synthèse du Schéma des Carrières du Gard relative à l'interaction gisement/contraintes environnementales, le projet se situe en zone de sensibilité moyenne. Cette sensibilité est due à la présence dans le secteur d'aquifères patrimoniaux affleurant et d'espaces naturels de qualité. Au vu de ce recensement, l'exploitant a fait réaliser des études en hydrogéologie (Berga-Sud) et en écologie (Cabinet Barbanson Environnement - CBE).

D'une façon générale, l'ensemble des servitudes et contraintes pouvant affecter les terrains a été étudié.

Le projet présenté par la SARL Les Carrières de Pompignan respecte les orientations du SDC 30.

En outre, le choix de poursuivre l'exploitation du site va dans le sens du SDC 30 qui privilégie les reprises et extensions de carrières existantes, plutôt que l'ouverture de nouvelles exploitations.

Plans de prévention des risques d'inondation et d'incendie

La commune de Pompignan est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Haut-Vidourle approuvé le 23 Avril 2001.

La carrière de Lascans se trouve en dehors de la zone inondable établie pour le PPRI de la commune.

La commune de Pompignan ne comporte pas de Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF). Néanmoins il en existe un à l'échelle du département du Gard. Le projet étant situé au sein d'un boisement de chênes verts, une attention particulière sera portée au risque d'incendie.

Périmètres de protection des captages d'eau potable

Le projet se trouve dans le périmètre de protection éloignée du forage de Lacan réalisé en 1998 sur le territoire de la commune de Pompignan et dans celui de la source du Lez. Cette servitude a été prise en compte dans l'élaboration du projet.

Sites classés ou inscrits

Non concerné. Le site le plus proche est l'église de la commune de Conqueyrac.

Monuments historiques, sites archéologiques

Il n'existe pas de classement ou d'inscription au titre des monuments historiques sur la commune de Pompignan.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Languedoc-Rousillon nous informe que « la topographie de la zone concernée par la demande d'extension de carrière est très favorable à la présence de vestiges archéologiques pré et protohistoriques notamment sous la forme d'occupations sous abri et de structures funéraires. » « En conséquence et en application du code du patrimoine, livre V, titre II, **une prescription de diagnostic archéologique sera émise préalablement au démarrage des travaux.** »

Appellation d'Origine Contrôlée viticole

Aucune parcelle n'est classée en AOC (ou AOP) viticole sur la commune de Pompignan. La liste des IGP (Indication Géographique Protégée) est détaillée au niveau de l'étude d'impact).

ZNIEFF, réseau Natura 2000, ZICO

La carrière se situe dans la ZNIEFF de type I « Plaine de Pompignan, Conqueyrac et Saint-Hippolyte-du-Fort ».

Une partie de la commune de Pompignan s'inscrit dans la Zone de Protection Spéciale Natura 2000, directive européenne « Oiseaux » : « Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse » (ZPS FR9112012 - 12308 ha).

La carrière actuellement autorisée et son projet d'extension attenante sont situés dans cette ZPS Natura 2000. Une étude d'incidence a donc été réalisée.

La commune de Pompignan est incluse dans la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) LR 14 « Hautes Garrigues du montpellierais », dont la superficie est de 90 700 ha.

L'étude écologique réalisée dans le cadre du projet prend en compte ces servitudes et contraintes.

DIAGNOSTIC INITIAL : ENVIRONNEMENT SONORE

Des mesures de bruit ont été réalisées dans l'environnement de la carrière, afin de constater les niveaux sonores générés par son activité. **Les résultats sont conformes à la réglementation en vigueur.**

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS DU PROJET ET DES MESURES DE PROTECTION ENVISAGEES

Eaux superficielles et souterraines

Eaux superficielles

Effets de la carrière sur les eaux superficielles : les eaux de ruissellement (eaux pluviales) transitant sur la carrière sont recueillies dans des bassins de collecte puis utilisées pour alimenter le système de refroidissement des outils de découpe : il n'y a pas de rejet direct dans l'environnement d'eau chargée de matières en suspension (c'est-à-dire en fines particules minérales) et susceptible de polluer un cours d'eau en cas de turbidité importante. Aucun effet négatif n'est identifié.

Mesures existantes ou prévues : aucune mesure prévue.

Eaux souterraines

Effets de la carrière sur les eaux souterraines : la ressource locale en eau est exploitée pour l'alimentation en eau potable des communes avoisinantes et la carrière se trouve dans le périmètre de protection éloigné du captage AEP de Lacan ; l'aquifère présent au niveau du projet étant vulnérable face aux contaminations, il faut parer à toute pollution de cette ressource. Le risque identifié est lié à une pollution accidentelle des eaux par des fuites de carburant ou d'huile contenus dans les engins de chantiers, les cuves de gazole non routier ou le groupe électrogène. L'étude hydrogéologique réalisée dans le cadre de l'étude d'impact précise que « ce genre de contamination accidentelle concerne cependant de faibles volumes. » Elle conclut que « la carrière peut être étendue latéralement selon les superficies envisagées sans risque majeur pour la qualité des eaux de l'aquifère Jurassique dans la mesure où les précautions définies (...) seront respectées. »

Mesures existantes ou prévues : aucun stockage d'hydrocarbure ne sera effectué sur la carrière ; l'entretien et les réparations des engins sera effectué en dehors du site ; en cas d'accident mécanique provoquant un rejet d'hydrocarbure, les substances polluantes seraient récupérées par des kits anti-pollution et les matériaux souillés seraient évacués pour être traités par une entreprise spécialisée.

Sol

Effets de la carrière sur le sol : la poursuite de l'exploitation implique le déboisement et le décapage du secteur restant à exploiter, soit 1,6 ha. Le décapage de la terre végétale peut entraîner une dégradation de ses qualités, liée principalement à la circulation des engins entraînant le tassement des horizons pédologiques. En outre, l'enlèvement du sol accroît le ruissellement et l'infiltration, augmentant ainsi les risques en cas de pollution par des hydrocarbures. Les effets sont estimés comme étant faibles en raison des mesures qui seront adoptées.

Mesures existantes ou prévues : le déboisement et le décapage s'effectueront par campagne ponctuelles en fonction de l'avancée de l'exploitation. La circulation des engins sera limitée afin d'éviter la dégradation du sol. Les terres de découverte seront stockées en périphérie de la zone d'extraction puis reprises pour la remise en état de la carrière. Les mesures prises pour la protection des eaux participeront également à la protection du sol.

Qualité de l'air

Effets de la carrière sur la qualité de l'air : aucun risque de pollution atmosphérique, en raison d'émissions de gaz et de fumées, n'est identifié en raison du faible nombre d'engins sur le site et de leur conformité avec la réglementation en vigueur en matière de pollution.

Mesures existantes ou prévues : les engins sont et seront révisés et entretenus régulièrement.

Paysage et points de vue

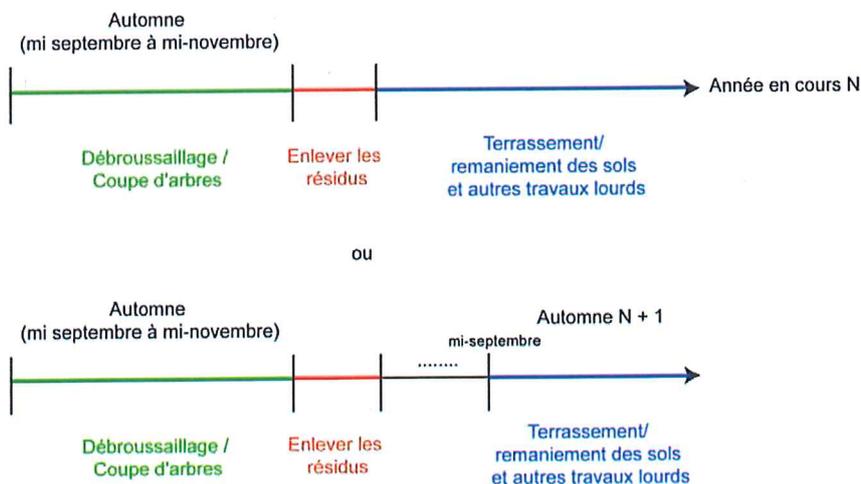
Effets de la carrière sur le paysage et les points de vue : l'impact du site de Lascans, actuellement très modéré, n'augmentera pas de façon significative du fait de son extension. En effet, les terrains ne sont perceptibles que de très rares points de vue éloignés. Le paysage actuel ne subira donc pas de changement sensible ; l'extension de la carrière se traduira par un léger élargissement de la tâche claire constituée par la carrière dans une ambiance vert foncé. Les terrains étant remis en état à l'échéance de l'autorisation, l'impact à l'état final sera limité.

Mesures existantes ou prévues : aucune mesure particulière n'est à prendre durant l'exploitation, si ce n'est veiller à ce que les stocks ne dépassent pas 5 mètres de haut (hors carreau à la cote 185/183 mNGF) et à réaliser les travaux de remise en état dès qu'une zone est libérée de l'exploitation et du stockage. Le projet de remise en état de la carrière est décrit au chapitre suivant « Projet de remise en état ».

Habitats naturels, flore et faune

Effets de la carrière sur les habitats naturels, la flore et la faune : des impacts ont été mis en évidence pour les habitats (modérés), la flore (modérés), les insectes (faibles à modérés), les amphibiens (modérés pour les individus en phase terrestre), les reptiles (forts en terme de destruction d'individus, modérés pour la destruction d'habitats d'espèces) et l'avifaune (faible à fort en fonction de la période de démarrage des travaux).

Mesures existantes ou prévues : la première mesure décidée par l'exploitant a été de diminuer le périmètre de sa zone d'extraction de 4 100 m² (voir en début de document la planche « Le projet »), ce qui permet de réduire les impacts de destruction d'habitats pour les reptiles et les oiseaux. L'autre mesure consistera en un respect du calendrier établi par CBE : les travaux de défrichage et de terrassement seront réalisés à des périodes précises (voir le schéma ci-après). Cette mesure sera favorable aux amphibiens en phase terrestre d'hivernage, aux mammifères, aux reptiles en phase de reproduction et d'hivernage, aux oiseaux en phase de reproduction et à leurs nichées. Des mesures compensatoires sont également prévues. Le respect des Obligations Légales de Débroussaillage est également pris en compte. Un plan de gestion précis a été défini.



Planning de réalisation des travaux lourds – CBE

Un bornage visuel précis du périmètre d'extraction sera mis en place au droit des zones à enjeu écologique.

Fonctionnalités écologiques

Effets de la carrière sur les espaces forestiers : aucun impact notable n'a été identifié par CBE concernant la fonctionnalité écologique locale

Mesures existantes ou prévues : aucune mesure n'est envisagée.

Planche perceptions visuelles

Planche compensation écologique

Espaces forestiers

Effets de la carrière sur les espaces forestiers : la poursuite de l'exploitation entraînera la disparition d'environ 0,84 ha de boisement, avec les effets sur les habitats, la flore et la faune cités ci-avant. Des risques d'incendie existent : un accident ou un court-circuit sur un engin lors des phases de défrichage pourraient entraîner un départ de feux. Un incendie sur l'exploitation pourrait se propager aux boisements voisins.

Mesures existantes ou prévues : durant les phases de défrichage, la vigilance sera accrue ; les végétaux coupés ne seront pas brûlés sur place afin d'éviter la transmission d'étincelles vers les boisements voisins.

D'ores et déjà, tous les engins et matériels utilisés sont régulièrement contrôlés. Des extincteurs portatifs sont mis à disposition dans les engins et au niveau des postes de sciage et de découpe des blocs.

Du point de vue de l'impact écologique, CBE analyse que « l'habitat « forêt de Chênes verts va être touché par le projet sur la majeure partie de la zone d'emprise. Cependant, ces habitats constituent l'essentiel du paysage local. Une ouverture au sein de ces boisements fermés pourrait même être considérée comme bénéfique à long terme pour la biodiversité locale. » En outre, des mesures sont envisagées pour éviter le dérangement de la faune présente dans ces boisements de chênes verts : voir ci-avant paragraphe sur le milieu naturel.

Espaces agricoles

Effets de la carrière sur les espaces agricoles : aucun effet négatif n'est identifié : l'extension de la carrière ne concerne pas de terrains agricoles ; ceux-ci sont éloignés du site. Pas de pollution possible des cultures.

Mesures existantes ou prévues : aucune mesure n'est à envisager.

Patrimoine

Effets de la carrière sur le patrimoine : des découvertes de vestiges archéologiques sont possibles sur les terrains restants à décapiter. La DRAC du Languedoc-Roussillon demande que le maître d'ouvrage fasse réaliser des investigations préalablement à l'exploitation : « ces investigations viseront à permettre une analyse de l'existant et des effets du projet sur le patrimoine archéologique ainsi qu'à la présentation des mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences du projet dommageables au patrimoine » le cas échéant. L'impact du projet sur le patrimoine archéologique ne peut donc être établi à ce jour.

D'un point de vue patrimonial, la carrière joue un rôle positif : l'exploitation de la pierre de Pompignan correspond à l'histoire et à la culture de la commune.

Mesures existantes ou prévues : un diagnostic archéologique permettra d'évaluer les éventuels effets/mesures.

Biens matériels

Effets de la carrière sur les biens matériels : aucun effet négatif n'est identifié en raison de la nature des activités exercées, de la distance des habitations ou des réseaux de distribution d'énergie ou des ouvrages de téléphonie ; le trafic des camions induits par l'exploitation demeurera modeste, mais comme il va augmenter avec l'accroissement de la production de blocs et l'évacuation de stériles, les conséquences sur route départementale RD25 (risque de déformation de la chaussée) devront être contrôlées.

Mesures existantes ou prévues : prise de contact avec le conseil général du Gard.

Bruit

Effets de la carrière sur l'environnement sonore : le bruit ne constitue pas un enjeu. L'impact sonore de l'exploitation sera quasiment équivalent à la situation actuelle. L'ensemble des valeurs étudiées dans le

cadre de l'étude acoustique réalisée pour l'étude d'impact, est inférieur aux seuils réglementaires en vigueur. Les niveaux d'émergence sonore calculés en limite de propriété des habitations jugées les plus exposées seront du même ordre qu'à ce jour, à savoir faibles et inférieurs à 2dB(A) à la bergerie de Lascans, quasi nuls en limite de propriété du Mas de Sadoulet.

Mesures existantes ou prévues: le merlon (talus de terre) actuellement érigé en limite d'extraction sera maintenu, son efficacité pour faire écran au bruit étant démontrée. Il évoluera avec l'avancement de l'exploitation vers le sud et l'est et devra faire 2,5 m de haut. Des mesures de contrôle des niveaux sonores seront effectuées régulièrement (tous les 3 ans).

Poussières

Effets de la carrière sur l'empoussièrément : l'impact est et sera très faible. Le poste émetteur de poussière ne sera pas différent de celui de la carrière actuellement autorisée : il s'agit du roulage des engins et camions. Cependant, cet effet est très limité du fait du nombre réduit d'engins – deux pelles utilisées pour l'extraction et ne se déplaçant donc que rarement sur le site et deux chargeurs transportant les blocs extraits de la zone d'extraction aux zones de transformation ou de stockage et au chargement des camions de la clientèle – et du peu de rotations de camions de livraison.

De plus, le sciage de la pierre, sous aspersion d'eau, ne génère aucun envol de poussières.

Mesures existantes ou prévues : comme actuellement, la vitesse de roulage sera limitée à 20 km/h, ce qui permet de limiter la remise en suspension dans l'air de poussières. Par temps sec, le carreau et les pistes seront arrosés grâce aux godets des pelles. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

Emissions lumineuses

Effets de la carrière sur les émissions lumineuses : aucun effet négatif n'est identifié, l'exploitation sera menée uniquement de jour. Comme actuellement, les uniques postes émetteurs de lumière seront les feux des engins de la carrière.

Mesures existantes ou prévues : pas de mesure particulière.

Déchets

Effets de la carrière sur la production de déchets : la production de déchets sur la carrière ne constitue pas un enjeu particulier. Il s'agit de déchets banals (papier, verre, plastique, caoutchouc...) ou de boues issues de la décantation de la station de traitement équipant les postes de sciage.

Précisons que les stériles d'exploitation et les terres de découverte sont des matériaux inertes, non polluants, qui sont conservés en vue du remblayage d'une partie de la carrière lors de sa remise en état.

Mesures existantes ou prévues : les mesures actuellement en place seront reconduites : les déchets banals sont stockés dans des bidons ; ils sont collectés par la commune de Pompignan puis traités sur la déchetterie de Saint-Hippolyte-du Fort. Si des kits anti-pollution devaient être utilisés, les sols et absorbants souillés seraient évacués vers les filières de traitement agréées. Enfin, l'exploitant veille à ce qu'aucune décharge sauvage ne soit constituée sur le site.

Sécurité des tiers

Effets de la carrière sur la sécurité des tiers : les risques pour la sécurité des personnes, liés à la présence d'engins et de matériel en mouvement, à la création d'excavations, au débouché et au déplacement de camions sur la voirie, sont jugés faibles en raison des mesures de sécurité déjà adoptées et qui seront complétées.

Mesures existantes ou prévues : les accès à la carrière sont sécurisés par un portail, un grillage ou des merlons ; une alarme a été installée afin de prévenir toute intrusion sur le site. Des panneaux indiquant les risques liés à l'activité de la carrière et en interdisant l'entrée sont implantés en périphérie du site et dans la carrière au niveau des zones dangereuses (fronts, bassins de collecte des eaux de ruissellement). Ces merlons et ce panneau doivent être étendus au nouveau pourtour de l'extension.

L'évacuation des produits marchands se fait par le débouché de l'exploitation sur la route départementale RD 25 ; l'accès est visible et les camions disposent de la place nécessaire pour manœuvrer. Les voiries

empruntées présentent une configuration (largeur de la chaussée...) compatible avec leur utilisation par les camions.

Hygiène et santé publique

Effets de la carrière sur l'hygiène et la sécurité publique : le seul risque possible serait lié à une infiltration d'hydrocarbure dans les eaux souterraines captées pour l'alimentation en eau potable. Nous avons vu plus haut que les volumes d'hydrocarbures en jeu sont faibles, et que le risque est très limité.

Mesures existantes ou prévues : toutes les mesures prises dans le cadre de la protection des eaux et du sol, de réduction des poussières et de niveaux sonores, apparaissent suffisantes.

Incidences et climat

En dehors des émissions de poussières, seuls les engins et groupes électrogènes sont susceptibles d'agir sur le climat. Cette activité est réduite en termes de trafic et d'émissions au regard de celles émises par les routes départementales de la commune. Compte-tenu de la présence de plusieurs carrières sur Pompignan et Saint-Hippolyte du Fort, leurs effets se cumulent toutefois localement mais sans incidence majeure prévisible sur le changement climatique. Le défrichement des terrains et la mise à nu d'un sol sec sont à l'origine d'une réverbération, qui ne créera aucun impact particulier eu égard aux faibles superficies concernées. En cas de pénurie d'eau au niveau du forage l'exploitant pourra avoir recours à une citerne mobile remplie sur une autre commune. En cas de catastrophe de type inondation, l'exploitation sera arrêtée ponctuellement puis si nécessaire un pompage sera opéré. En cas de gelée intense, grêle ou neige, l'activité serait stoppée et si la situation dure, un déneigement de la voie d'accès serait envisagé. L'exploitation sera assurée notamment en ce qui concerne ses engins, bâtis et matériels envers les catastrophes naturelles.

EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

Il n'y a pas de projet connus sur la commune de Pompignan et les communes situées dans un rayon de 3 Km (St-Hippolyte-du-Fort, Conqueyrac, Montoulieu).

PROJET DE REMISE EN ETAT

La remise en état est une obligation réglementaire mais elle permet aussi de donner une vocation au site après son exploitation afin de permettre son intégration dans le paysage. Cette étape s'appuie donc sur le diagnostic établi en début d'étude d'impact (état initial) afin de prendre en compte les éléments et les ambiances du paysage local, et sur les recommandations issues de l'étude écologique.

Afin d'intégrer au mieux le site dans son environnement et de recréer un milieu favorable à la faune et à la flore locales, les actions suivantes seront menées :

- La remise en état de la carrière sera coordonnée à l'avancée des travaux d'extraction ; ainsi, lorsqu'une zone de la carrière sera abandonnée (c'est-à-dire lorsqu'elle ne sera plus utilisée pour l'exploitation), des opérations seront mises en œuvre afin que la flore et la faune locales puissent rapidement reprendre leurs droits.
- De vastes surfaces seront laissées en l'état, sans régalage de terre végétale ni ensemencement. La zone ouverte ainsi créée sera colonisée par la végétation locale, se raccordant ainsi naturellement aux terrains voisins.
- Sur cette zone ouverte, seront laissés apparents quelques blocs de calcaire ou de résidus de taille non valorisables, formant des espaces rocaillieux à la végétation spécifique. Ces aménagements rappelleront les lapiés alentours. En outre, l'étude de CBE a montré que les secteurs abandonnés de la carrière constituaient des milieux très favorables pour les reptiles.
- Un minimum de 5 mares temporaires sera aménagé pour favoriser l'accueil et la reproduction des amphibiens.

- Les fronts seront également remis en état. Ils seront talutés grâce à des stériles d'exploitations qui auront été conservés, puis de la terre de découverte sera régalée. La partie supérieure de certains fronts sera laissée en l'état pour conserver un état minéral.
- Les talus créés au niveau des fronts seront ensemencés ponctuellement avec des graines d'espèces locales.
- Au terme de l'exploitation, tout vestige de l'activité sera enlevé.

☞ Planches « Plan d'état final »

COORDONNEES DES AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT, RESUME DES METHODES UTILISEES

Les principales caractéristiques de l'environnement sont analysées de façon thématique. C'est au vu de cette analyse de l'état actuel du site et de son environnement que la recherche des impacts est possible. Elle est établie à partir :

- de la réalisation de recherches bibliographiques auprès des différents services concernés (courriers, échanges téléphoniques, rendez-vous, collecte d'informations sur les sites internet correspondants...),
- de la consultation de sources générales : Météo France (climatologie), IGN-Géoportail (topographie, photographies aériennes), BRGM (BSS, cartes géologiques de la France à l'échelle 1/50 000, cartes hydrogéologique lorsqu'elles existent), cartographies et informations associées sur le site de la DREAL (zonages biologiques, sites et paysages,...),
- de l'acquisition de données complémentaires : observations de terrain (campagne photographique), métrologie (acoustique ...), levés écologiques, etc.

Les études techniques spécifiques pour le projet de la carrière de Lascans ont porté sur l'écologie, l'hydrogéologie, l'acoustique et le paysage, chacune utilisant une méthodologie spécifique et éprouvée.

L'évaluation des effets repose sur une bonne connaissance de l'activité et de ses caractéristiques physiques et techniques (utilisation du sol, procédés, produits utilisés, ...).

Aucune difficulté n'a été rencontrée pour établir l'étude d'impact.

L'étude d'impact a été réalisée sous la responsabilité de :

SARL LES CARRIERES DE POMPIGNAN

Rue de Sauve
30 170 POMPIGNAN
Représentée par M. Sébastien CRES.

La rédaction et l'illustration (DAO) du document ainsi que les analyses acoustique et paysagère ont été confiées à :

ENCERM, agence de Montpellier

385 rue Alfred Nobel
BP 63
34 935 MONTPELLIER CEDEX 9

Avec la participation de :

BERGA SUD pour l'étude hydrogéologique

10 RUE DES CIGOGNES, 34000 MONTPELLIER

CABINET BARBANSON ENVIRONNEMENT pour l'étude écologique

176 AVENUE DE LA ROYALE, ZONE ARTISANALE LES COUSTELIERS, 34160 CASTRIES

Etat final